Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_007-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 mars, à 18H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Myriam PIERRE, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Nadia HENRIET, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Arrivée de
Vincent GUICHON au bordereau N°2

Absents :
Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 24/02/2026
Gilbert PROVOST donne pouvoir à Marc LE CHENADEC, en date du 02/03/2026
Stéphanie GUILLAS donne pouvoir à Christiane RUHLMANN, en date du 04/03/2026
Sophie TAVERSON donne pouvoir à Philippe MAIRE, en date du 02/03/2026
Annie EHANNO donne pouvoir à André ALLIO, en date du 03/03/2026
Shakouna DIQUELOU donne pouvoir à Christine LE CADRE à compter du bordereau N°7, en date du 05/03/2026

Date de convocation : 25/02/2026 **Date d'affichage convocation** : 26/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 12/03/2026

Mme Dominique LE JALLÉ a été désignée **secrétaire de séance.**

Délibération 2026 03 007
ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS EN 2025

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent des obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernées les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT).
Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, «au titre de tout mandat ou de toute fonction», exercés en leur sein d'une part, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Etat annuel 2025 des indemnités perçues par les conseillers municipaux

Nom Prénom	Mandats de fonction	Indemnités annuelles de fonction en euros brut	Avantages annuels en nature en euros brut	Remboursements de frais si sommes en numéraire
ALLIO André	Adjoint au Maire	8 945.40	0,00	0,00
BAUDAIS Laurence	Adjointe au Maire	8 945,40	0,00	0,00
CABON Marie-Thérèse	Adjointe au Maire	8 945,40	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_007-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

CRIAUD Michel	Maire	23 223,12	0,00	0,00
DELANNOY Monique	Conseillère municipale	734.88	0,00	0,00
DIQUÉLOU Shakouna	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
EHANNO Annie	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
GALUDEC Franck	Adjoint au maire	8 945,40	0,00	0,00
GUICHON Vincent	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
GUILLAS Stéphanie	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
HENRIET Nadia	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
HUBERT Bruno	Adjoint au maire	8 945,40	0,00	0,00
LAURENT Etienne	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
LE BOT Fabrice	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
LE CADRE Christine	Adjointe au Maire	8 945,40	0,00	0,00
LE CHENADEC Marc	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
LE JALLÉ Dominique	Adjointe au Maire	8 945,40	0,00	0,00
LE PAPE Jean	Conseiller municipal	734.88	0,00	0,00
LINO Benjamin	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
MAIRE Philippe	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
NICOLAS Laëtitia	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
OLIVIER Mickaël	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
PIERRE Myriam	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
PONDARD Emilie	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
PROVOST Gilbert	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
RUHLMANN Christiane	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
TAVERSON Sophie	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
TOSO Sophie	Conseillère municipale	734,88	0,00	0,00
VILAIN Benjamin	Conseiller municipal	734,88	0,00	0,00
TOTAL INDEMNITES MUZILLAC		101 273.40	0,00	0,00

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2025.

Muzillac

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_007-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Dominique LE JALLÉ
MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *	MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *